04 B326

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du 20 AVR. 2009

N° 2902277 Le Greffier,

SOLONET RHONE ALPES
Société par actions simplifiée au capital de 38 400 euros
Siège social : 1164, route d'Aix les Bains ZA Le Tillet 73420 VIVIERS DU LAC
RCS CHAMBERY n°453 453 060

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1ER AVRIL 2009

Le premier avril deux mille neuf, à dix sept heures, les associés de la Société SOLONET RHONE ALPES se sont réunis en assemblée générale, à la Direction régionale de l'UNOFI, Immeuble Jacques Cartier 394, rue Léon Blum à MONTPELLIER (34), sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La SARL REBOUL J., Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.
Les représentants du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents, excusés.
Monsieur Dominique GADONNEIX, représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix, préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le membre du bureau, permet de constater que l'associé unique possède la totalité des actions ayant droit de vote.

Le président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents prévus par la Loi.
Le président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président de la Société.
- Nomination du Président de la Société en remplacement du partant.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Michel PIC, de ses fonctions de Président de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Dominique GADONNEIX, né le 24/01/1954 à BREST, demeurant 21, square des Corbières 35170 BRUZ, en qualité de Président de la Société, en remplacement du Président démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix sept heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président de séance

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL